



CCI TOURAINE

Invitation Presse

Tours, le 4 avril 2018

Les enjeux du prélèvement à la source. Quels impacts pour les entreprises ?

L'entrée en vigueur du prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu est fixée au 1^{er} janvier 2019.

La CCI Touraine organise, en partenariat avec l'ATEC (Association Tourangelle des Experts Comptables) et en présence de Jacques BAZARD, Directeur Départemental des Finances Publiques d'Indre-et-Loire, une réunion d'information à destination des entreprises :

Lundi 9 avril à 8 heures 30 à l'ESCEM - 8 rue Léo Delibes à Tours - Amphi D001

Voici les sujets qui seront abordés :

- Calendrier prévu pour l'entrée en vigueur du prélèvement à la source
- Année 2018 : année fiscale blanche ?
- Le prélèvement à la source va-t-il s'appliquer à toutes les catégories de revenus ?
- L'employeur aura-t-il connaissance du taux d'imposition de ses salariés ?
- La réforme va-t-elle réellement simplifier la vie des contribuables ?

Les intervenants seront :

- **Georges PELLISSON** Administrateur des Finances Publiques, Adjoint à la DDFIP
- **Maître Garance MATHIAS** Avocat à la Cour sur le RGPD (Règlement Général sur la Protection des données).

Nous comptons sur votre présence et votre relais d'information.

Nous vous en remercions par avance.

Plus d'informations sur www.touraine.cci.fr